Information presse



Contacts presse

Virginie Rault 01 45 65 68 84 07 78 95 49 90

Jackie EDI 01 45 65 68 84

presse@cnaf.fr



Simulation, demande et suivi du dossier...
POUR L'AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT,
TOUT SE PASSE SUR CAF.FR

Pour tout savoir sur l'aide au logement pour les étudiants sur Caf.fr

« Une aide au logement, ça peut ouvrir des portes! » tel est l'un des slogans de la campagne d'information sur l'aide au logement pour les étudiants, lancée par les Caf depuis cet été, avant la rentrée universitaire. Comment savoir s'ils ont droit à une aide de leur Caf? Comment faire pour déposer une demande? Toutes les réponses sur les démarches sont sur le site caf.fr et l'application mobile Caf-MonCompte: « Votre aide au logement étudiant en 2021, les 4 vidéos explicatives et la prochaine newsletter de Vies de Famille.

Qui est concerné?

L'étudiant de moins de 28 ans qui réside en appartement ou logement meublé ou une chambre, tout seul ou en colocation ou en chambre de Cité-U, et paye un loyer. Les conditions à remplir sont précisées lorsque l'on dépose la demande comme par exemple, ne pas être parent avec les propriétaires du logement, avoir le bail à son nom, effectuer la demande dès l'entrée dans les lieux.

Première étape : effectuer une simulation en ligne

En 5 minutes sur caf.fr, elle permet d'estimer si l'on a accès aux aides et d'obtenir une estimation de montant, sur caf.fr dans l'espace personnel Mon compte, ou sur l'application Caf-Mon Compte. Le montant indiqué par le simulateur étant une estimation, le montant exact de l'aide est précisé une fois la demande déposée et traitée par la Caf.

Deuxième étape : déposer sa demande sur caf.fr

Il faut se munir d'un justificatif d'identité, d'un Relevé d'identité bancaire, du montant de ses ressources et du contrat de location ou de bail. La demande se fait en ligne dans son espace Mon-compte sur caf.fr ou sur son téléphone sur l'application Caf – Mon Compte. A la fin de la demande, un récapitulatif récapitule les informations déclarées et les éventuelles pièces justificatives à fournir en complément. Il est recommandé d'indiquer son numéro de téléphone portable, pour recevoir les SMS de sa Caf.

L'aide au logement est effective à partir du mois suivant la demande. Le premier paiement est généralement effectué deux mois après mon emménagement. Par exemple, un étudiant qui emménage en septembre et effectue sa demande d'aide le même mois, recevra son versement en novembre. L'aide étant recalculé tous les trois mois, il est important de signaler tout changement de sa situation personnelle et professionnelle à sa Caf.

Tous les chiffres sur les aides au logement versés en 2020 sont dans le dernier rapport d'activité en ligne sur caf.fr

La Caisse nationale des Allocations familiales et les Caf

Les 101 Caisses d'allocations familiales versent les prestations familiales et sociales à 13,6 millions d'allocataires, soit 32,9 millions de personnes couvertes dont 13,8 millions d'enfants. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables. Le dernier <u>rapport d'activité</u> est en ligne sur caf.fr.